Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 056-215601758-20260330-2026033013-DE

COMMUNE DE PLUMERGAT

Séance du Conseil municipal du 30 mars 2026

Délibération n°2026/03/30/13

L'an deux mille vingt-six, le trente mars à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Plumergat, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis, en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Madame Sandrine CADORET, Maire.

Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté que le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Présents : 25
Votants : 27

Étaient présents :	Sandrine CADORET, Guillaume GUILLEMIN, Mathilde DINARD, Philippe LE RAY, Marie-Reine BOURGEOIS, Richard POTEL, Marie-Laurence BOTTA, Henri PERRONNO, Laurence LOURO, Isabelle ARZ, Éric PELATAN, Nathalie MARCHAL, Odile ROSNARHO, Frédéric PIDANCIER, Marie-Agnès CHAUVEL, Philippe LE GALL, Christophe JÉGO, Marie-Renée LAYEC, Nicolas COUGOULIC, Lukrecja MILCENT, Émilie SEVENO, Erwan LARRIEU, Hélène POYET, Christophe JÉGOUSSE, Lucas CRON
Absents excusés et représentés :	Maryline PRADIC a donné pouvoir à Odile ROSNARHO, Titouan COUPRY a donné pouvoir à Sandrine CADORET
Secrétaire de séance :	Henri PERRONNO
Date de convocation :	23 mars 2026

Objet : Élection du référent Culture bretonne

Depuis sa création, l'association Ti Douar Alre propose à chaque commune du pays d'Auray de désigner un élu référent breton et culture bretonne.

S'il n'est pas indispensable d'être bretonnant, il est cependant souhaitable que la personne désignée soit, au minimum, sensible à la question du patrimoine culturel régional.

Cette idée, promue à l'origine par les élus eux-mêmes, présente les avantages suivants :

1. Créer un lien informatif direct avec la maison de pays, ses commissions et activités,
2. Répondre au mieux aux demandes émanant du terrain,
3. Donner, par la mise en réseau, une plus grande ampleur aux actions engagées sur l'ensemble du territoire.

Madame le Maire propose au Conseil municipal de procéder, à mains levées, à l'élection d'un élu référent de la commune en matière de culture bretonne.

Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 056-215601758-20260330-2026033013-DE

Ainsi, après avoir entendu les propositions de Madame le Maire et procédé au vote à mains levées, le Conseil municipal :

Article 1 : PROCLAME élue, par 27 voix pour, Madame Mathilde DINARD en qualité de référente de la commune en matière de culture bretonne.

Article 2 : Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire de séance,
Henri PERRONNO.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Le Maire,
Sandrine CADORET.

MAIRIE DE PLUMERGAT
(Morbihan)